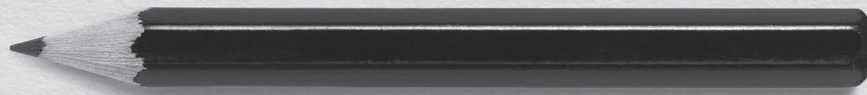


L'OUTIL POUR BÂTIR



5 LE DIMANCHE
NOVEMBRE

CRAYON
DE PLOMB
EN MAIN

VOTONS POUR UN MAIRE
ET 21 CONSEILLERS



Élections 2017
Bureau du président d'élection

AVIS PUBLIC DE LA RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE MUNICIPALE

Avis est donné aux électeurs de la ville de Québec que :

1. La liste électorale municipale a été déposée au Bureau du président d'élection de la Ville de Québec le 2 octobre 2017.
La liste électorale fera l'objet d'une révision avant de servir à l'élection générale du 5 novembre 2017.

2. Pour être électeur et avoir le droit d'être inscrit sur la liste électorale, toute personne doit :

- être âgée de 18 ans ou plus **le 5 novembre 2017 et, au 1^{er} septembre 2017;**
- être de citoyenneté canadienne;
- ne pas être en curatelle;
- ne pas être frappée d'une incapacité prévue par la loi.

Toute personne doit, de plus, remplir l'une des conditions suivantes :

- être domiciliée sur le territoire de la ville de Québec, et au Québec depuis au moins 6 mois, au **1^{er} septembre 2017;**
ou
- être propriétaire unique d'un immeuble situé sur le territoire de la ville de Québec depuis **au moins le 1^{er} septembre 2016** et avoir transmis une demande d'inscription sur la liste électorale au Bureau du président d'élection;

ou

- être occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la ville de Québec depuis **au moins le 1^{er} septembre 2016** et avoir transmis une demande d'inscription sur la liste électorale au Bureau du président d'élection.

NOTE : Le propriétaire unique de plusieurs immeubles ou l'occupant unique de plusieurs établissements d'entreprise doit s'inscrire à l'adresse de l'immeuble ou de l'établissement d'entreprise ayant la plus grande valeur foncière ou locative;

ou

- être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise sur le territoire de la ville de Québec depuis le **1^{er} septembre 2016**, à la condition d'avoir été désigné au moyen d'une procuration signée de la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont électeurs de la Ville de Québec le **1^{er} septembre 2017.**

NOTE : Ne peut être désigné le copropriétaire ou le cooccupant d'un établissement d'entreprise qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble ou d'occupant d'un établissement d'entreprise.

Une personne qui est un électeur à plus d'un titre ne peut être inscrite sur la liste électorale qu'à un seul de ceux-ci, selon l'ordre de priorité suivant :

- à titre de personne domiciliée;
- à titre de propriétaire unique d'un immeuble;
- à titre d'occupant unique d'un établissement d'entreprise;
- à titre de copropriétaire indivis d'un immeuble;
- à titre de cooccupant d'un établissement d'entreprise.

Nul ne peut être inscrit à plus d'un endroit sur la liste électorale de la ville de Québec.

- IMPORTANT -

Dans le cas d'une demande d'inscription d'une personne domiciliée sur le territoire de la ville de Québec, la personne qui fait cette demande auprès d'une commission de révision doit préciser l'adresse précédente du domicile de la personne dont l'inscription est demandée et présenter deux documents l'identifiant, l'un confirmant son nom et sa date de naissance, et l'autre son nom et l'adresse actuelle de son domicile.

3. La liste électorale peut être consultée dans les commissions de révision et les demandes d'inscription, de radiation ou de correction doivent être présentées devant l'une ou l'autre des commissions de révision.

4. Les commissions de révision siégeront aux endroits suivants :

Arrondissement de La Cité-Limoilou

Centre communautaire Ferland
1600, 8^e Avenue
Local RC-33

Centre communautaire Lucien-Borne
100, chemin Sainte-Foy
Local SS-202

Arrondissement des Rivières **Bureau d'arrondissement des Rivières**

330, rue Chabot
Salle du conseil

Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge

Édifice Andrée-P.-Boucher
1130, route de L'Église
Hall d'entrée

Centre communautaire de Cap-Rouge
4473, rue Saint-Félix
Salle 104

Arrondissement de Charlesbourg

Édifice René-Bédard
160, 76^e Rue Est
Salle de La Cité

Arrondissement de Beauport

Centre sportif Marc-Simoneau
3500, rue Cambronne
Salle 105-A

Arrondissement de La Haute-Saint-Charles

Édifice Denis-Giguère
305, rue Racine
Salle du conseil

et selon l'horaire suivant :

- le mercredi 18 octobre 2017, de 12 h à 19 h;
- le jeudi 19 octobre 2017, de 12 h à 22 h;
- le vendredi 20 octobre 2017, de 12 h à 19 h;
- le samedi 21 octobre 2017, de 12 h à 19 h;
- le dimanche 22 octobre 2017, de 12 h à 19 h;
- le lundi 23 octobre 2017, de 12 h à 19 h.

Pour toute information supplémentaire, veuillez communiquer avec le Centre de relation avec les citoyens en composant le **311**.

Adresse courriel : elections2017@ville.quebec.qc.ca

Site Internet : ville.quebec.qc.ca/electionsmunicipales

Québec, le 10 octobre 2017

Le président d'élection,
Sylvain Ouellet, avocat